



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1994/8  
10 février 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Session extraordinaire  
11-15 avril 1994  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS  
LE DOMAINE DES STATISTIQUES

Équipe spéciale interinstitutions des statistiques  
des finances

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (responsable : Fonds monétaire international) qui figure en annexe, conformément à la demande formulée par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination de la Commission de statistique à sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993) (E/CN.3/1994/2, par. 11).

---

\* E/CN.3/1994/1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS  
DES STATISTIQUES DES FINANCES

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination de la Commission de statistique de l'ONU a demandé à l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances : a) de déterminer les travaux effectués par les organisations internationales sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, de la compilation, du traitement et diffusion des données et sous l'angle de l'assistance technique et de la coopération; b) d'évaluer les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité; c) d'étudier comment pourrait être évaluée la base de données gérée par les organisations internationales.

2. Aux fins des travaux de l'Équipe spéciale, les statistiques des finances s'entendent des statistiques de la balance des paiements, des statistiques de la dette extérieure, des statistiques monétaires et bancaires, des statistiques des finances publiques et des autres statistiques financières au sujet desquelles des organisations internationales exercent une action normative et compilent des statistiques.

3. Les organes et organismes membres de l'Équipe spéciale sont les suivants : Banque des règlements internationaux (BRI); Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT); Fonds monétaire international (FMI) (responsable); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Banque mondiale; Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

II. ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

4. En décembre 1992, le Département des statistiques du FMI a effectué une enquête auprès des organisations et organes internationaux compilant et/ou publiant des statistiques des finances<sup>1</sup>. Ceux-ci ont été invités à communiquer des éléments d'information sur les travaux qu'ils mènent dans ce domaine ainsi que leurs vues sur les moyens d'améliorer la coordination et la coopération. Deux enquêtes ont ensuite été réalisées sur des thèmes spécifiques, l'une sur la collecte des données et l'autre sur leur transformation et leur diffusion. Le Département des statistiques du FMI a également établi un rapport sur les moyens de renforcer la coopération entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques des finances.

5. En avril 1993, le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI a procédé à une première analyse des résultats de ces enquêtes et du rapport du Département des statistiques du FMI, qui a été suivie d'une seconde au sein du Groupe international de travail sur les statistiques de la dette extérieure. L'Équipe spéciale a pour sa part tenu sa première réunion en juin 1993 et a débattu à cette occasion de la question des statistiques monétaires et bancaires. Une deuxième réunion, consacrée aux statistiques des finances

publiques, qui devait avoir lieu au début du mois de décembre 1993, a dû être annulée, les représentants de certaines organisations invitées ne pouvant s'y rendre en raison de restrictions budgétaires. Les participants invités ont été priés de communiquer leurs vues par écrit.

6. L'Équipe spéciale a présenté un rapport sur ses activités et ses conclusions qui a été examiné en septembre 1993 par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa seizième réunion et par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination à sa vingt-septième session.

7. Les résultats des enquêtes ainsi que le rapport du FMI et un résumé des conclusions auxquelles l'Équipe spéciale était parvenue à sa première réunion ont été communiqués aux gouverneurs des banques centrales, aux ministres des finances et aux directeurs des offices statistiques d'un grand nombre de pays. Un grand nombre de ces hauts responsables ont fait connaître leur sentiment, témoignant ainsi de l'ampleur de l'intérêt que suscitent des questions telles que l'harmonisation des concepts, la mise en commun et la transformation des données, et la coordination.

### III. CONCLUSIONS

8. Les principales conclusions qui se dégagent des travaux d'enquête effectués jusqu'à présent par l'Équipe spéciale sont les suivantes : a) les organisations participantes ont pris conscience du risque de doubles emplois et de chevauchements dans la collecte des données; b) peu nombreuses sont les organisations internationales qui font état d'une activité de coopération ou d'assistance techniques d'une certaine ampleur face aux problèmes causés par la transformation des données; c) faute d'une documentation suffisante sur les publications des organisations internationales, les utilisateurs ne sont pas en mesure de comprendre les articulations entre sources nationales et internationales de données.

9. Le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI a souligné la nécessité de mieux coordonner les demandes de données statistiques adressées aux pays par les différentes organisations internationales et leurs départements. Il a également jugé que les pays devraient être informés de toute modification apportée par les organisations internationales aux données qu'ils leur ont communiquées.

10. En juin 1993, lors de la réunion consacrée aux statistiques des finances, il avait été dit que c'était surtout le FMI et, dans une moindre mesure, EUROSTAT qui assuraient la conversion des données nationales en statistiques comparables à l'échelle internationale. L'Équipe spéciale en avait conclu que la communication des statistiques des finances entre les organisations internationales avait pris beaucoup d'ampleur et allait probablement en s'intensifiant grâce surtout aux moyens électroniques utilisés dans les pays industrialisés et dans les pays en développement les plus avancés. Elle avait cependant signalé qu'une amélioration de la documentation relative aux publications récentes et aux sources de données s'imposait, notamment dans les domaines où les mandats des organisations internationales se chevauchent.

11. Dans leurs réponses à l'enquête, les autorités nationales ont souligné qu'il importait de trouver un accord général sur les moyens de renforcer la coordination et l'harmonisation des activités de collecte de données des organisations internationales. Dans cet esprit, la création de l'Équipe spéciale a été accueillie avec satisfaction. Néanmoins, tout en se félicitant de l'intérêt porté à la mise en commun des données, qui devrait alléger la tâche qu'impose aux pays la communication des données, des participants ont mis en garde contre une harmonisation qui se ferait au détriment du rassemblement de certaines données particulières et indispensables pour établir des statistiques à vocation différente. Par ailleurs, la qualité des données peut souffrir des modifications apportées a posteriori par des destinataires secondaires; lorsque la nature de ces transformations n'est pas claire, le lien avec les données d'origine est parfois difficile à établir. Il est essentiel de disposer d'une documentation suffisante si l'on veut remédier au manque de transparence et accroître la comparabilité des données à l'échelle internationale.

12. Les réponses reçues à cette date des organisations internationales dont l'opinion sur la coordination dans le domaine des statistiques des finances publiques a été sollicitée ne permettent pas encore de tirer des conclusions générales. Elles concordent cependant sur un point : elles demandent des données ventilées aux différents niveaux des administrations publiques.

#### IV. ACTIVITÉS FUTURES

13. L'Équipe spéciale a certes réalisé au cours de l'année dernière des progrès notables dans l'étude des statistiques des finances et la représentation des flux internationaux de données. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer la coordination. Il faudra notamment s'efforcer de mieux harmoniser les données et de rendre leur collecte et leur diffusion plus efficaces. Il faudrait également accorder davantage d'attention à la coordination de l'assistance technique.

14. L'une des conclusions de l'Équipe spéciale qu'il importe de mettre à exécution concerne la nécessité de revoir les procédures en vigueur pour la communication des données. De même, il faudrait, s'agissant de la coordination avec les autres institutions, donner suite à la recommandation de l'Équipe spéciale tendant à instaurer une coordination avec le Groupe de travail du Comité des gouverneurs de la Communauté économique européenne et à dégager des positions communes concernant l'harmonisation des statistiques monétaires et bancaires (voire des mouvements de capitaux).

15. D'autres questions pourraient être étudiées : l'opportunité de fixer des normes pour la transmission électronique des données et le degré à rechercher de mise en conformité des statistiques d'autres domaines, tels que la comptabilité nationale et la balance des paiements, avec les normes internationalement admises.

## V. POINTS À EXAMINER

16. La Commission souhaitera peut-être examiner les points suivants :

a) La mise en commun des données est considérée comme l'un des moyens d'accroître l'efficacité de la collecte, mais, au risque d'une perte de transparence. Comment concilier les deux objectifs?

b) L'harmonisation des méthodologies est considérée comme un moyen d'accroître la comparabilité des données et l'efficacité du processus de collecte. Mais, elle risque de se faire au détriment de la satisfaction de besoins spécifiques. Jusqu'où le processus d'harmonisation devrait-il aller pour arriver à un résultat optimal?

Note

<sup>1</sup> L'enquête a touché la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, EUROSTAT, la BRI et les banques régionales de développement. Un questionnaire consacré aux statistiques de la balance des paiements a également été envoyé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à l'Organisation mondiale du tourisme, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, au Fonds monétaire arabe et au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.

-----